



Ordonnance de télécom CRTC 2006-70

Ottawa, le 30 mars 2006

Le Conseil **approuve provisoirement** l'entente suivante déposée en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Fido Solutions Inc./ ISP Telecom Inc.	Entente cadre d'interconnexion	8340-F21-200602830	le 17 mars 2006

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>